

Département de MAINE ET LOIRE  
Arrondissement de Saumur  
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.  
Séance du conseil municipal du 05 septembre 2017

Convocation du 28/08/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 07/09/2017.

L'an deux mil dix-sept, le cinq septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

**Président** : Florian STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Roger FRESNEAU

**Présents** : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Claude LECHAT, Jean-Baptiste ROTTIER, Christophe GAIGNON, Armelle PONCET, Thierry MARCHAU

**Absents** : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Mireille FOURMOND.

**Bon pour pouvoir** : de Marie-Claire VIRIEUX à Armelle PONCET

---

**DCM 2017-58**

**Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.**

le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35ème à compter du 01/10/2017

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**CREE** à l'unanimité des membres présents un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35ème à compter du 01/10/2017

**CHARGE** Monsieur le Maire de déclarer le poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 35/35ème

Pour copie certifiée conforme,  
LA BREILLE LES PINS, le 06/09/2017

**Le Maire,**  
F. STEPHAN



Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Sous-préfecture de Saumur,  
Le 07/09/2017  
Et de la publication 07/09/2017